

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2024

DCM N° 24-03-28-16

Objet : Plan de Lutte Contre Les Discriminations - Subventions aux associations.

Rapporteur: M. VORMS,

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, la Municipalité a souhaité que le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (Nations Unies), devienne un temps fort dans l'année et soutient donc depuis 2020 les actions présentées par les partenaires associatifs.

Cette année le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) invite Sandra POIROT CHERIF, auteure et illustratrice de livres jeunesse, dans le cadre d'ateliers pour les enfants dans lesquels ils pourront s'exprimer sur les notions de différence et de diversité. L'exposition « Le Monde est ma couleur », conçue et mise en page par Alain SERRES avec des illustrations, sera également présentée « pour que les enfants comprennent, apprennent et respectent la chance de toutes nos différences ».

Décembre 1983 voyait l'arrivée à Paris de la Marche pour l'Egalité et contre le Racisme et 40 ans après, le MRAP et d'autres associations messines ont souhaité proposer des temps de réflexion sur l'évolution de la société française lors des quatre décennies passées. Des rencontres seront proposées à partir de la fin du mois de mars autour d'expositions, de ciné-débats, d'échanges autour des documents de l'époque, en partenariat avec le MRAP, Cultures 21 et l'association « Au nom de la mémoire ».

En lien direct avec la lutte contre les discriminations, l'association Les Profanes propose un cycle de conférences sur la non-croyance, le dialogue croyants/non-croyants, la liberté d'expression et la laïcité. Tout au long de l'année, les messins auront l'occasion de découvrir et de débattre avec des personnalités spécialistes de ces questions, dans un esprit de dialogue et d'écoute.

A cet effet, il est proposé l'attribution de subventions aux associations concernée pour un montant total de 3 550 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2009 relative à la signature d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 3 550 € au financement des projets suivants :

MRAP

Projet 21 mars

1 050 €

LES PROFANES

Cycle de conférences sur la non-croyance, le dialogue croyants/non croyants, la liberté d'expression et la laïcité

2 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 17

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 04/04/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-128668-DE-1-1

N° de l'acte : 128668

Date de publication sur le site de la ville : 04/04/2024

Date certifié exécutoire : 04/04/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,